



مَنْظَرُ الصِّحَّةِ الْعَالَمِيَّةِ

قرار

Résolution

COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

EM/RC59/R.2
Octobre 2012

Cinquante-neuvième session
Point 4 a) de l'ordre du jour

**Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la
prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles : engagements pour les
États Membres et orientations futures**

Le Comité régional,

Ayant examiné puis discuté le document technique sur la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles : engagement pour les États Membres et orientations futures ;¹

Rappelant les résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé WHA53.17 Lutte contre les maladies non transmissibles, WHA60.23 et WHA61.14 Lutte contre les maladies non transmissibles : mise en œuvre de la stratégie mondiale et WHA64.11 Préparation de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, faisant suite à la Conférence de Moscou ;

Rappelant en outre la résolution 66/2 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles ;

Reconnaissant la charge croissante des maladies non transmissibles et des facteurs de risque dans la Région ainsi que la nécessité d'investir dans la lutte en tant que condition impérative du développement durable ;

Reconnaissant par ailleurs les efforts déployés par le Directeur régional pour accroître la sensibilisation régionale et mondiale à l'ampleur du problème et renforcer l'action mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles ;

Pleinement conscient de la nécessité d'intensifier les efforts régionaux et nationaux pour accélérer la mise en œuvre des engagements pris par les États Membres lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2011 ;

¹ Document EM/RC59/3

1. **APPROUVE :**

- a) la Déclaration de Riyad de la Conférence internationale sur les modes de vie sains et les maladies non transmissibles dans le monde arabe et au Moyen-Orient et;
- b) le Cadre d'action régional sur les engagements des États Membres dans la mise en œuvre de la Déclaration politique des Nations Unies sur les maladies non transmissibles qui est jointe en annexe à la présente résolution ;

2. **INVITE INSTAMMENT** les États Membres :

- 2.1 à mettre en œuvre l'ensemble d'interventions de base tirées du Cadre d'action régional ;
- 2.2 à mettre en place/renforcer des mécanismes permettant d'engager les secteurs extérieurs à la santé dans la mise en œuvre du Cadre d'action régional ;
- 2.3 à renforcer la surveillance des maladies non transmissibles et de leurs facteurs de risque en mettant en œuvre le cadre de surveillance de l'OMS qui couvre le suivi des expositions (facteurs de risque), des résultats (morbidité et mortalité) et de la performance des systèmes de santé (capacités et interventions) ;
- 2.4 à intensifier l'intégration des interventions essentielles pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles dans les soins de santé primaires ;
- 2.5 à renforcer les partenariats et la collaboration avec toutes les parties prenantes, notamment les institutions des Nations Unies et les organisations de la société civile, afin de mettre en œuvre le Cadre d'action régional ;
- 2.6 à collaborer étroitement avec le Bureau régional et les bureaux de pays dans leurs efforts visant à renforcer la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles ;

3. **PRIE** le Directeur régional :

- 3.1 d'élaborer un ensemble d'indicateurs afin de suivre l'engagement des secteurs extérieurs à la santé dans la mise en œuvre des actions clés figurant dans la Déclaration politique des Nations Unies, en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies et partenaires internationaux intéressés ;
- 3.2 de créer un Groupe consultatif technique sur les maladies non transmissibles à l'appui du programme régional ;
- 3.3 d'élaborer des modèles d'instruments juridiques pour guider la rédaction d'une législation nationale visant la mise en œuvre des engagements de la Déclaration politique des Nations Unies ;
- 3.4 de poursuivre la mise au point de l'ensemble d'interventions essentielles en matière de maladies non transmissibles, ainsi que des directives requises pour mettre en œuvre les interventions qui sont les plus avantageuses ;
- 3.5 de promouvoir la recherche opérationnelle, notamment par l'intermédiaire de la coopération régionale et internationale, sur l'impact économique des maladies non transmissibles et sur le rapport coût-efficacité des interventions ;
- 3.6 de faire rapport chaque année au Comité régional sur les progrès réalisés par les États Membres dans la mise en œuvre de la Déclaration politique des Nations Unies sur les maladies non transmissibles sur la base du Cadre d'action régional.

Engagements	Interventions stratégiques	Outils OMS existants
<p>Dans le domaine de la gouvernance</p>	<p>Les pays doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> intégrer les maladies non transmissibles dans les politiques et les plans de développement nationaux et établir, d'ici à 2013, une politique et un plan multisectoriels établir des mécanismes efficaces pour faire participer des secteurs extérieurs à la santé en se fondant sur les enseignements tirés augmenter les allocations budgétaires en faveur des maladies non transmissibles et leur accorder un ordre de priorité élevé évaluer les capacités nationales pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, à l'aide du protocole de l'OMS 	<ul style="list-style-type: none"> Global status report on noncommunicable diseases 2010 (Rapport OMS mondial sur la situation des maladies non transmissibles 2010) Approches recommandées pour la mise en œuvre de l'action multisectorielle en faveur de la santé (annexe 6 du Rapport mondial sur la situation des maladies non transmissibles 2010) Assessing national capacity for the prevention and control of noncommunicable diseases: report of the 2010 global survey (Évaluation des capacités nationales pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles : rapport de l'enquête mondiale de 2010)
<p>Dans le domaine de la prévention et de la réduction des facteurs de risque</p>	<p>Les pays doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> accélérer la mise en œuvre de la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, y compris le programme MPOWER mettre en œuvre les recommandations de l'OMS sur la commercialisation des aliments et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants augmenter les taxes/taxer l'alcool et imposer une interdiction totale de la publicité (pour les pays où l'alcool est commercialisé) mettre en œuvre des interventions visant à réduire la consommation de sel organiser des campagnes médiatiques sur l'alimentation et l'activité physique remplacer les acides gras trans par des graisses polyinsaturées promouvoir l'allaitement au sein et mettre en œuvre le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel promouvoir l'accès à la vaccination pour la prévention des cancers en fonction des priorités nationales 	<ul style="list-style-type: none"> Global status report on noncommunicable diseases 2010 Mesures MPOWER pour réduire le tabagisme Ensemble de recommandations sur la commercialisation des aliments et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants (WHA63.14, 2010) Recommandations mondiales sur l'activité physique pour la santé Stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool (WHA63.13, 2010) Plan d'action 2008-2013 pour la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles Outils nationaux existants
<p>Dans le domaine de la surveillance, du suivi et de l'évaluation</p>	<p>Les pays doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> mettre en œuvre/renforcer le cadre de surveillance de l'OMS pour les maladies non transmissibles pour le suivi des expositions (facteurs de risque), des résultats (morbidité et mortalité), et des capacités des systèmes de santé ainsi que des ripostes (interventions) définir des cibles et des indicateurs nationaux sur la base des directives de l'OMS intégrer les plans de surveillance et de suivi des maladies non transmissibles dans les systèmes d'information sanitaire nationaux élaborer des indicateurs clairs pour mesurer l'engagement des secteurs extérieurs à la santé 	<ul style="list-style-type: none"> Global status report on noncommunicable diseases 2010 WHO monitoring framework for noncommunicable diseases [Cadre OMS pour la surveillance des maladies non transmissibles] Approche STEPwise de surveillance de l'OMS (STEPS), Système mondial de l'OMS pour la surveillance du tabagisme et système mondial d'information sur l'alcool et la santé Plan d'action 2008-2013 pour la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles Outils nationaux existants

Engagements	Interventions stratégiques	Outils OMS existants
<p>Dans le domaine des soins de santé</p>	<p>→ Les pays doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • intégrer les interventions sur les maladies non transmissibles dans l'ensemble des soins de santé primaires essentiels • établir un ordre de priorité dans les interventions ayant un bon rapport coût-efficacité pour un dépistage et un traitement précoces en tenant compte des recommandations de l'OMS • faciliter l'accès à des technologies et des médicaments essentiels de qualité, sûrs et abordables pour les maladies non transmissibles les plus courantes • améliorer l'accès aux services des soins palliatifs essentiels • explorer des mécanismes de financement de la santé viables et des méthodes de financement innovantes telles que la taxation des produits du tabac et de l'alcool afin de dégager des ressources permettant d'élargir la couverture sanitaire. 	<p>→</p> <ul style="list-style-type: none"> • Global status report on noncommunicable diseases 2010 • Rapport sur la santé dans le monde (2010) • Ensemble d'interventions essentielles dans le domaine des soins de santé primaires pour les maladies non transmissibles • Liste de médicaments essentiels de l'OMS (2011) • Plan d'action 2008-2013 pour la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles • Outils nationaux existants